

Motion sur les chantiers de la justice

Les magistrats du TGI du Havre, réunis en assemblée générale, constatant qu'ils ont été rendus destinataires, par dépêches adressées les 19 et 20 octobre par la chancellerie, de trois questionnaires relatifs à la simplification de la procédure pénale, le sens et l'efficacité des peines, et la simplification de la procédure civile et qu'il leur est demandé d'y répondre avant les 1^{er} et 15 décembre prochain :

S'indignant des conditions des consultations lancées dans le cadre des chantiers de la justice, en ce que :

- les délais extrêmement courts assignés aux juridictions pour répondre à trois questionnaires sur des champs aussi vastes que la réforme de la procédure pénale, de la procédure civile et le sens et l'efficacité de la peine ne peuvent en aucun cas permettre un quelconque travail d'élaboration, ni en interne entre les magistrats, ni avec les autres acteurs qui concourent aux procédures judiciaires, notamment les fonctionnaires, les enquêteurs et les avocats
- cette méthode témoigne d'un véritable aveuglement de la ministre de la Justice concernant les conditions de travail et la souffrance qui en résulte dans les juridictions puisqu'il leur est demandé, en plus d'une charge de travail déjà insupportable, de répondre dans ces délais très contraints
- les questionnaires particulièrement détaillés comportent des dispositions très précises et orientent significativement les réponses des juridictions sur des propositions déjà projetées par les ministères de l'Intérieur et de la Justice ; cette méthode est en contradiction totale avec l'objectif affiché d'une réelle concertation